

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 23 novembre 2023**

**Date de convocation :** 15 novembre 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Date d'affichage :** 17 novembre 2023

**Nombre de Conseillers présents :** 12

**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN.

**Etaient absents :** MM RENOARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR : M DALLET**

**DELIBERATION N°2023-2-071 : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNE**

Monsieur DALLET expose à l'Assemblée que cette décision modificative est rendue nécessaire d'une part en section de fonctionnement pour abonder le chapitre 66 concernant les intérêts d'emprunts et d'autre part en section d'investissement de financer les délibérations prises concernant la mise en sécurité et le remplacement de certains candélabres par le SDE 22, le réajustement de la subvention de la DRAC concernant la médiathèque et l'abondement du chapitre 23 concernant les immobilisations en cours.

Cette décision modificative sera équilibrée par un reversement complémentaire du camping au profit de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Adopte** la décision modificative n°2 sur le budget Commune comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses de Fonctionnement**

<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 99 500,00 €
<b>Chapitre 66</b>	<b>Charges financières</b>	
Art 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 100 000,00 €</b>

**Recettes de Fonctionnement**

<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
Article 75821	Excédents des budgets annexes à caractère administratif	+ 100 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 100 000,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'Investissement

<b>Chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	
Article 204182	Bâtiments et installations	+ 28 000,00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	
Art 231	Immobilisations corporelles en cours	+ 41 403,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 69 403 ,00 €</b>

### Recettes d'investissement

<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	
Article 021	Virement de la section d'exploitation	+ 99 500,00 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	
Art 1321	Etat et établissements nationaux	- 210 679,00 €
Art 1322	Régions	+ 180 582,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 69 403,00 €</b>

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24/11/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme COQUELIN

